



Safety Data Sheet

Cat. # BTNM-0069

Sodium Hydroxide pellets

Size: 500g





chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: chlorure d'ammonium
N° Index	: 011-002-00-6
N° CE	: 215-185-5
N° CAS	: 1310-73-2
Code du produit	: S047
Type de produit	: Matière pure
Formule brute	: NaOH
Synonymes	: anhydrous caustic soda / B751 / caustic alkali / caustic flake / caustic flakes / caustic soda / caustic soda, bead / caustic soda, dry / caustic soda, flake / caustic soda, granular / caustic soda, lye / caustic soda, solid / caustic white / caustic, flaked / hydrate of soda / hydrate of sodium / hydroxide of soda / hydroxide of sodium / LEWIS red devil lye / lye (=sodium hydroxide) / soda lye / soda, caustic / soda, hydrate / sodium hydrate / sodium hydrate lye / sodium hydroxide / sodium hydroxide (Na(OH)) / sodium hydroxide, bead / sodium hydroxide, dry / sodium hydroxide, flake / sodium hydroxide, granular / sodium hydroxide, pellets / sodium hydroxide, solid / white caustic
Groupe de produits	: Matière première
n° BIG	: 10037

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Usage industriel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences
9800 Page Avenue
63132-1429 Saint Louis - United States
T 800-628-7730 - F 314-991-1504
technical@GBiosciences.com - www.GBiosciences.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec **1-800-424-9300** (USA/Canada), **+1-703-527-3887** (Intl)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
--------	---	---	-------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A	H314
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	
Limites de concentration spécifiques:	
(0.5 =<C < 2)	Eye Irrit. 2, H319
(0.5 =<C < 2)	Skin Irrit. 2, H315
(2 =<C < 5)	Skin Corr. 1B, H314
(5 =<C < 100)	Skin Corr. 1A, H314

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Nocif pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

: P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P405 - Garder sous clef.
P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6	100	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6	(0.5 =<C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (0.5 =<C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (2 =<C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (5 =<C < 100) Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin / service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Essuyer le produit sec de la peau. Enlever les vêtements avant le lavage. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau (15 minutes) / douche. Ne pas appliquer (chimiques) neutralisants. Ne retirez pas les vêtements si elle colle à la peau. Blessures de couverture avec bandage stérile. Consulter un médecin / service médical. Si la surface brûlée > 10%: prendre la victime à l'hôpital.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Ne pas appliquer des agents neutralisants. Prendre une victime d'un ophtalmologue.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche avec de l'eau. Immédiatement après l'ingestion: donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Ne pas donner de charbon activé. Ne pas donner d'antidote chimique. Consulter immédiatement un médecin / service médical. Centre d'appels antipoison (de www.big.be/antigif.htm). L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital. Prenez le conteneur / vomissure au médecin / hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: QUAND TRAITÉ: Dry / maux de gorge. Tousser. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. SUR UNE EXPOSITION CONTINUE / CONTACT: difficultés respiratoires. Symptômes suivants peuvent apparaître PLUS TARD: Possible œdème des voies respiratoires supérieures. Possible spasme / œdème laryngé. Risque d'œdème pulmonaire.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Ampoules. Brûlures caustiques / corrosion de la peau. Blessures cicatrisantes.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Corrosion du tissu oculaire. Dommage oculaire permanent.
Symptômes/effets après ingestion	: Douleur sèche / mal à la gorge. La nausée. Douleur abdominale. Le sang dans le vomi. Difficulté à avaler. Possibilité de perforation œsophagienne. Brûle à la muqueuse gastrique / intestinale. Saignement du tractus gastro-intestinal. Choc.
Symptômes chroniques	: PROLONGE / REPETE EXPOSITION / CONTACT: Peau sèche. Éruption cutanée / inflammation. Risque d'inflammation des voies respiratoires. Traitements gastro-intestinaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DIRECT D'INCENDIE. Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. Les réactions impliquant un risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
Danger d'explosion	: INDIRECTS EXPLOSION. Les réactions avec les risques d'explosion: voir "Danger de réactivité".

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: envisager l'évacuation. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir citernes / fûts à l'eau pulvérisée / mettre à l'abri. Lorsque le refroidissement / extinction: pas d'eau dans la substance. Prendre en compte l'eau toxique contre les incendies. Use water moderately and if possible collect or contain it.

Protection en cas d'incendie : Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Warning! Product may cause floors to be slippery.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Des gants. Masque de protection. Un vêtement résistant à la corrosion. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé. Contact avec de l'eau / de l'eau: appareil à air comprimé / oxygène. Contact avec humidité / eau: combinaison étanche aux gaz.

Procédures d'urgence : Marquez la zone de danger. Éviter la formation de nuage de poussière. Appareils à la corrosion. Garder les contenants fermés. Éviter la pénétration d'eau dans les conteneurs. Laver les vêtements contaminés. En contact avec l'humidité / l'eau: garder le vent. En contact avec l'humidité / l'eau: considérer l'évacuation. En cas de réactions dangereuses: garder au vent. En cas de risque de réactivité: envisager l'évacuation.

Mesures antipoussières : Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Production de poussière: ont quartier fermer portes et fenêtres.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le déversement massif. Hazardous reaction: measure explosive gas-air mixture. Reaction: dilute combustible gas/vapour with water curtain.

Procédés de nettoyage : Recueillir le déversement uniquement s'il est à l'état sec. Substance humide: couvrir avec du calcaire en poudre ou du sable sec, de la terre, de la vermiculite. Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Under controlled conditions: neutralize leftovers with dilute acid solution. Réaction violente possible si vous neutralisez. Recueillir soigneusement le produit répandu / les restes. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. Porter produit recueilli au fabricant / autorité compétente. matériel et les vêtements après avoir manipulé.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de soulever la poussière. Mesurer la concentration dans l'air régulièrement. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire. Se conformer aux exigences légales. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Gardez la substance exempte de contamination. Utiliser un équipement anti-corrosion. Nettoyer / sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Éviter tout contact de substance avec de l'eau. Conserver le récipient bien fermé.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Store in corrosive resistant container with a resistant inner liner. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Matières incompatibles : métaux.

Quantité maximale : température ambiante

Température de stockage : température ambiante

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur.

Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: les matières combustibles. agents oxydants. acides (forts). les métaux. Matériaux organiques. water/moisture.

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé. Les personnes non autorisées ne sont pas admis. Conserver à température ambiante. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Satisfaire aux exigences légales.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: BESOINS SPÉCIAUX: Hermétiques. étanche. Résistant à la corrosion. sec. nettoyer. correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matériaux d'emballage	: SUITABLE MATERIAL: acier inoxydable. nickel. Polyéthylène. papier. MATERIAL TO AVOID: conduire. aluminium. cuivre. étain. zinc. bronze. textile.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VME (mg/m ³)	2 mg/m ³
--------------------------	---------------------

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m ³
--	---------------------

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m ³
--	---------------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE: caoutchouc naturel. neoprene. caoutchouc nitrile. DONNER MOINS RESISTANCE: Caoutchouc butyle. Polyéthylène. PVA. DONNER LA FAIBLE RESISTANCE: Fibres naturelles

Protection des mains:

Des gants

Protection oculaire:

Ecran facial. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Vêtements résistant à la corrosion. Dans le cas de la production de poussières: protection de la tête / cou

Protection des voies respiratoires:

la production de poussières: masque anti-poussière avec filtre type P3. production de poussière haute: un appareil respiratoire autonome

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide cristallin. Poudre cristalline. Petites sphères. Grès. Aiguilles. Balance. Flocons.
Masse moléculaire	: 40 g/mol
Couleur	: blanc.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 14 (5 %)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 323 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: 1388 °C (1013.25 hPa)
Point d'éclair	: Non applicable

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: < 0.1 hPa (20 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 2.13 (20 °C)
Masse volumique	: 2130 kg/m ³
Solubilité	: Exothermiquement soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans le méthanol. Soluble dans le glycérol. Eau: 100 g/100ml (25 °C) Ethanol: soluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 0.53 mm ² /s (25 °C, 1 mol/l)
Viscosité, dynamique	: 0.997 mPa·s (25 °C, Test data, 0.5 mol/l)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Concentration de saturation	: 671 g/m ³
Teneur en COV	: Not applicable (inorganic)
Autres propriétés	: Translucide. Hygroscopique. Substance à réaction de base.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

May be corrosive to metals. Absorbs the atmospheric CO₂. Violent to explosive reaction with (some) acids. Reacts violently with many compounds: heat release resulting in increased fire or explosion risk. Violent exothermic reaction with water (moisture): release of corrosive mist. Reacts exothermically on exposure to water (moisture) with combustible materials: risk of spontaneous ignition.

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique. Instable sur l'exposition à l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. pH: 14 (5 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: 14 (5 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Viscosité, cinématique	0.53 mm ² /s (25 °C, 1 mol/l)
------------------------	--

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Causes severe skin burns. Causes serious eye damage.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Not classified as dangerous for the environment according to the criteria of Regulation (EC) No 1272/2008.
Ecologie - air	: Not included in the list of substances which may contribute to the greenhouse effect (IPCC). Not included in the list of fluorinated greenhouse gases (Regulation (EU) No 517/2014). Not classified as dangerous for the ozone layer (Regulation (EC) No 1005/2009).
Ecologie - eau	: Harmful to crustacea. Nocif pour les poissons. Polluant des eaux souterraines. modification du pH.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

CL50 poisson 1	45.4 mg/l (96 h, Salmo gairdneri, Static system, Fresh water, Experimental value, Solution >=50%)
CE50 Daphnie 1	40.4 mg/l (48 h, Ceriodaphnia sp., Experimental value, Nominal concentration)

12.2. Persistance et dégradabilité

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: non applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
------------------------------	----------------------

12.4. Mobilité dans le sol

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Ecologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.
----------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Méthodes de traitement des déchets.
Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages	: Ne pas déverser dans les égouts ou l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Hazardous waste shall not be mixed together with other waste. Different types of hazardous waste shall not be mixed together if this may entail a risk of pollution or create problems for the further management of the waste. Hazardous waste shall be managed responsibly. All entities that store, transport or handle hazardous waste shall take the necessary measures to prevent risks of pollution or damage to people or animals. Ne doit pas être mis en décharge avec les ordures ménagères. Recycler / réutiliser. Dilute. Neutralize.
Indications complémentaires	: Hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No 1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus 06 02 04* - hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: UN 1823
N° ONU (IMDG)	: UN 1823

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

N° ONU (IATA) : UN 1823
N° ONU (ADN) : UN 1823
N° ONU (RID) : UN 1823

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Sodium hydroxide, solid
Désignation officielle de transport (IMDG) : sodium hydroxide, solid
Désignation officielle de transport (IATA) : Sodium hydroxide, solid
Désignation officielle de transport (ADN) : Sodium hydroxide, solid
Désignation officielle de transport (RID) : Sodium hydroxide, solid
Description document de transport (ADR) : UN 1823 Sodium hydroxide, solid, 8, II, (E)
Description document de transport (IMDG) : UN 1823 sodium hydroxide, solid, 8, II
Description document de transport (IATA) : UN 1823 Sodium hydroxide, solid, 8, II
Description document de transport (ADN) : UN 1823 Sodium hydroxide, solid, 8, II
Description document de transport (RID) : UN 1823 Sodium hydroxide, solid, 8, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8
Étiquettes de danger (ADR) : 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8
Étiquettes de danger (IMDG) : 8



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8
Étiquettes de danger (IATA) : 8



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8
Étiquettes de danger (ADN) : 8



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8
Étiquettes de danger (RID) : 8



chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: II
Groupe d'emballage (IMDG)	: II
Groupe d'emballage (IATA)	: II
Groupe d'emballage (ADN)	: II
Groupe d'emballage (RID)	: II

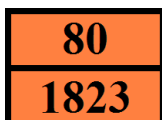
14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR)	: Assujettir
Code de classification (ADR)	: C6
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 80
Panneaux oranges	:



Code de restriction en tunnels (ADR)	: E
--------------------------------------	-----

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG)	: Assujettir
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-B

Transport aérien

Règlement du transport (IATA)	: Sous réserve des dispositions
-------------------------------	---------------------------------

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: C6
Transport admis (ADN)	: T

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID)	: Assujettir
Code de classification (RID)	: C6

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure d'ammonium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

sodium hydroxide is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

sodium hydroxide is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

Teneur en COV	: Not applicable (inorganic)
---------------	------------------------------

15.1.2. Directives nationales

Non inscrit aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire

Non soumis aux exigences en matière de rapports de l'article 313 de la LEP des États-Unis

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité valable pour les : FR - France
régions

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit



chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: chlorure d'ammonium
N° Index	: 011-002-00-6
N° CE	: 215-185-5
N° CAS	: 1310-73-2
Code du produit	: S047
Type de produit	: Matière pure
Formule brute	: NaOH
Synonymes	: anhydrous caustic soda / B751 / caustic alkali / caustic flake / caustic flakes / caustic soda / caustic soda, bead / caustic soda, dry / caustic soda, flake / caustic soda, granular / caustic soda, lye / caustic soda, solid / caustic white / caustic, flaked / hydrate of soda / hydrate of sodium / hydroxide of soda / hydroxide of sodium / LEWIS red devil lye / lye (=sodium hydroxide) / soda lye / soda, caustic / soda, hydrate / sodium hydrate / sodium hydrate lye / sodium hydroxide / sodium hydroxide (Na(OH)) / sodium hydroxide, bead / sodium hydroxide, dry / sodium hydroxide, flake / sodium hydroxide, granular / sodium hydroxide, pellets / sodium hydroxide, solid / white caustic
Groupe de produits	: Matière première
n° BIG	: 10037

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Usage industriel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences
9800 Page Avenue
63132-1429 Saint Louis - United States
T 800-628-7730 - F 314-991-1504
technical@GBiosciences.com - www.GBiosciences.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec **1-800-424-9300** (USA/Canada), **+1-703-527-3887** (Intl)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
--------	---	---	-------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A	H314
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	
Limites de concentration spécifiques:	
(0.5 =<C < 2)	Eye Irrit. 2, H319
(0.5 =<C < 2)	Skin Irrit. 2, H315
(2 =<C < 5)	Skin Corr. 1B, H314
(5 =<C < 100)	Skin Corr. 1A, H314

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Nocif pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

: P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P405 - Garder sous clef.
P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6	100	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6	(0.5 =<C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (0.5 =<C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (2 =<C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (5 =<C < 100) Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin / service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Essuyer le produit sec de la peau. Enlever les vêtements avant le lavage. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau (15 minutes) / douche. Ne pas appliquer (chimiques) neutralisants. Ne retirez pas les vêtements si elle colle à la peau. Blessures de couverture avec bandage stérile. Consulter un médecin / service médical. Si la surface brûlée > 10%: prendre la victime à l'hôpital.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Ne pas appliquer des agents neutralisants. Prendre une victime d'un ophtalmologue.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche avec de l'eau. Immédiatement après l'ingestion: donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Ne pas donner de charbon activé. Ne pas donner d'antidote chimique. Consulter immédiatement un médecin / service médical. Centre d'appels antipoison (de www.big.be/antigif.htm). L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital. Prenez le conteneur / vomissure au médecin / hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: QUAND TRAITÉ: Dry / maux de gorge. Tousser. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. SUR UNE EXPOSITION CONTINUE / CONTACT: difficultés respiratoires. Symptômes suivants peuvent apparaître PLUS TARD: Possible œdème des voies respiratoires supérieures. Possible spasme / œdème laryngé. Risque d'œdème pulmonaire.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Ampoules. Brûlures caustiques / corrosion de la peau. Blessures cicatrisantes.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Corrosion du tissu oculaire. Dommage oculaire permanent.
Symptômes/effets après ingestion	: Douleur sèche / mal à la gorge. La nausée. Douleur abdominale. Le sang dans le vomi. Difficulté à avaler. Possibilité de perforation œsophagienne. Brûle à la muqueuse gastrique / intestinale. Saignement du tractus gastro-intestinal. Choc.
Symptômes chroniques	: PROLONGE / REPETE EXPOSITION / CONTACT: Peau sèche. Éruption cutanée / inflammation. Risque d'inflammation des voies respiratoires. Traitements gastro-intestinaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DIRECT D'INCENDIE. Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. Les réactions impliquant un risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
Danger d'explosion	: INDIRECTS EXPLOSION. Les réactions avec les risques d'explosion: voir "Danger de réactivité".

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: envisager l'évacuation. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir citernes / fûts à l'eau pulvérisée / mettre à l'abri. Lorsque le refroidissement / extinction: pas d'eau dans la substance. Prendre en compte l'eau toxique contre les incendies. Use water moderately and if possible collect or contain it.

Protection en cas d'incendie : Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Warning! Product may cause floors to be slippery.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Des gants. Masque de protection. Un vêtement résistant à la corrosion. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé. Contact avec de l'eau / de l'eau: appareil à air comprimé / oxygène. Contact avec humidité / eau: combinaison étanche aux gaz.

Procédures d'urgence : Marquez la zone de danger. Éviter la formation de nuage de poussière. Appareils à la corrosion. Garder les contenants fermés. Éviter la pénétration d'eau dans les conteneurs. Laver les vêtements contaminés. En contact avec l'humidité / l'eau: garder le vent. En contact avec l'humidité / l'eau: considérer l'évacuation. En cas de réactions dangereuses: garder au vent. En cas de risque de réactivité: envisager l'évacuation.

Mesures antipoussières : Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Production de poussière: ont quartier fermer portes et fenêtres.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le déversement massif. Hazardous reaction: measure explosive gas-air mixture. Reaction: dilute combustible gas/vapour with water curtain.

Procédés de nettoyage : Recueillir le déversement uniquement s'il est à l'état sec. Substance humide: couvrir avec du calcaire en poudre ou du sable sec, de la terre, de la vermiculite. Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Under controlled conditions: neutralize leftovers with dilute acid solution. Réaction violente possible si vous neutralisez. Recueillir soigneusement le produit répandu / les restes. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. Porter produit recueilli au fabricant / autorité compétente. matériel et les vêtements après avoir manipulé.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de soulever la poussière. Mesurer la concentration dans l'air régulièrement. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire. Se conformer aux exigences légales. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Gardez la substance exempte de contamination. Utiliser un équipement anti-corrosion. Nettoyer / sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Éviter tout contact de substance avec de l'eau. Conserver le récipient bien fermé.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Store in corrosive resistant container with a resistant inner liner. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Matières incompatibles : métaux.

Quantité maximale : température ambiante

Température de stockage : température ambiante

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur.

Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: les matières combustibles. agents oxydants. acides (forts). les métaux. Matériaux organiques. water/moisture.

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé. Les personnes non autorisées ne sont pas admis. Conserver à température ambiante. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Satisfaire aux exigences légales.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: BESOINS SPÉCIAUX: Hermétiques. étanche. Résistant à la corrosion. sec. nettoyer. correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matériaux d'emballage	: SUITABLE MATERIAL: acier inoxydable. nickel. Polyéthylène. papier. MATERIAL TO AVOID: conduire. aluminium. cuivre. étain. zinc. bronze. textile.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VME (mg/m ³)	2 mg/m ³
--------------------------	---------------------

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m ³
--	---------------------

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m ³
--	---------------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE: caoutchouc naturel. neoprene. caoutchouc nitrile. DONNER MOINS RESISTANCE: Caoutchouc butyle. Polyéthylène. PVA. DONNER LA FAIBLE RESISTANCE: Fibres naturelles

Protection des mains:

Des gants

Protection oculaire:

Ecran facial. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Vêtements résistant à la corrosion. Dans le cas de la production de poussières: protection de la tête / cou

Protection des voies respiratoires:

la production de poussières: masque anti-poussière avec filtre type P3. production de poussière haute: un appareil respiratoire autonome

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide cristallin. Poudre cristalline. Petites sphères. Grès. Aiguilles. Balance. Flocons.
Masse moléculaire	: 40 g/mol
Couleur	: blanc.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 14 (5 %)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 323 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: 1388 °C (1013.25 hPa)
Point d'éclair	: Non applicable

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: < 0.1 hPa (20 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 2.13 (20 °C)
Masse volumique	: 2130 kg/m ³
Solubilité	: Exothermiquement soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans le méthanol. Soluble dans le glycérol. Eau: 100 g/100ml (25 °C) Ethanol: soluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 0.53 mm ² /s (25 °C, 1 mol/l)
Viscosité, dynamique	: 0.997 mPa·s (25 °C, Test data, 0.5 mol/l)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Concentration de saturation	: 671 g/m ³
Teneur en COV	: Not applicable (inorganic)
Autres propriétés	: Translucide. Hygroscopique. Substance à réaction de base.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

May be corrosive to metals. Absorbs the atmospheric CO₂. Violent to explosive reaction with (some) acids. Reacts violently with many compounds: heat release resulting in increased fire or explosion risk. Violent exothermic reaction with water (moisture): release of corrosive mist. Reacts exothermically on exposure to water (moisture) with combustible materials: risk of spontaneous ignition.

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique. Instable sur l'exposition à l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. pH: 14 (5 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: 14 (5 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Viscosité, cinématique	0.53 mm ² /s (25 °C, 1 mol/l)
------------------------	--

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Causes severe skin burns. Causes serious eye damage.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Not classified as dangerous for the environment according to the criteria of Regulation (EC) No 1272/2008.
Ecologie - air	: Not included in the list of substances which may contribute to the greenhouse effect (IPCC). Not included in the list of fluorinated greenhouse gases (Regulation (EU) No 517/2014). Not classified as dangerous for the ozone layer (Regulation (EC) No 1005/2009).
Ecologie - eau	: Harmful to crustacea. Nocif pour les poissons. Polluant des eaux souterraines. modification du pH.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

CL50 poisson 1	45.4 mg/l (96 h, Salmo gairdneri, Static system, Fresh water, Experimental value, Solution >=50%)
CE50 Daphnie 1	40.4 mg/l (48 h, Ceriodaphnia sp., Experimental value, Nominal concentration)

12.2. Persistance et dégradabilité

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: non applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
------------------------------	----------------------

12.4. Mobilité dans le sol

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Ecologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.
----------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Méthodes de traitement des déchets.
Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages	: Ne pas déverser dans les égouts ou l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Hazardous waste shall not be mixed together with other waste. Different types of hazardous waste shall not be mixed together if this may entail a risk of pollution or create problems for the further management of the waste. Hazardous waste shall be managed responsibly. All entities that store, transport or handle hazardous waste shall take the necessary measures to prevent risks of pollution or damage to people or animals. Ne doit pas être mis en décharge avec les ordures ménagères. Recycler / réutiliser. Dilute. Neutralize.
Indications complémentaires	: Hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No 1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus 06 02 04* - hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: UN 1823
N° ONU (IMDG)	: UN 1823

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

N° ONU (IATA) : UN 1823
N° ONU (ADN) : UN 1823
N° ONU (RID) : UN 1823

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Sodium hydroxide, solid
Désignation officielle de transport (IMDG) : sodium hydroxide, solid
Désignation officielle de transport (IATA) : Sodium hydroxide, solid
Désignation officielle de transport (ADN) : Sodium hydroxide, solid
Désignation officielle de transport (RID) : Sodium hydroxide, solid
Description document de transport (ADR) : UN 1823 Sodium hydroxide, solid, 8, II, (E)
Description document de transport (IMDG) : UN 1823 sodium hydroxide, solid, 8, II
Description document de transport (IATA) : UN 1823 Sodium hydroxide, solid, 8, II
Description document de transport (ADN) : UN 1823 Sodium hydroxide, solid, 8, II
Description document de transport (RID) : UN 1823 Sodium hydroxide, solid, 8, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8
Étiquettes de danger (ADR) : 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8
Étiquettes de danger (IMDG) : 8



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8
Étiquettes de danger (IATA) : 8



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8
Étiquettes de danger (ADN) : 8



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8
Étiquettes de danger (RID) : 8



chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: II
Groupe d'emballage (IMDG)	: II
Groupe d'emballage (IATA)	: II
Groupe d'emballage (ADN)	: II
Groupe d'emballage (RID)	: II

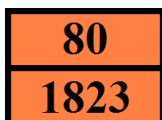
14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR)	: Assujettir
Code de classification (ADR)	: C6
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 80
Panneaux oranges	:



Code de restriction en tunnels (ADR)	: E
--------------------------------------	-----

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG)	: Assujettir
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-B

Transport aérien

Règlement du transport (IATA)	: Sous réserve des dispositions
-------------------------------	---------------------------------

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: C6
Transport admis (ADN)	: T

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID)	: Assujettir
Code de classification (RID)	: C6

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure d'ammonium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

sodium hydroxide is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

sodium hydroxide is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

Teneur en COV	: Not applicable (inorganic)
---------------	------------------------------

15.1.2. Directives nationales

Non inscrit aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire

Non soumis aux exigences en matière de rapports de l'article 313 de la LEP des États-Unis

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité valable pour les : FR - France
régions

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit